

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU MERCREDI 02 MARS 2016**

Après accueil par Monsieur le Maire de l'ensemble des personnes présentes, il est procédé à l'appel :

**Présents** : MM TRAMZAL – FOPPA – BELLINI – VIGNERON – TISSERANT – HERVE – PERRIN – SCHUTZ – VINCENT – LABREUCHE – LAURENCY – FAIVRE- KONDRATOW – ROBINET – MANGEAT – JEANNETTE – ARNOULD – PERROTEY – GRANCLAUDE – MATHIOT – VALDENAIRE – NORMAND – CHEVALLEY – LEDUC

**Absents-excusés** : Mme MIRASSOL ayant donné pouvoir à Mr BELLINI – Mr PIERRE ayant donné pouvoir à Mme FAIVRE, MR GENET ayant donné pouvoir à M. LAURENCY

**Secrétaire de séance** : Jacques BELLINI

**Secrétaire administrative** : Stéphanie AMET

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle qu'il a convoqué le Conseil Municipal en urgence compte tenu de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale fixée au 11 mars prochain et qui est chargée de donner un avis sur les amendements proposés pour la modification du futur schéma de coopération intercommunale. Il rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider du renvoi de la discussion, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. Le Conseil Municipal, entendu à l'unanimité, accepte le principe de l'urgence retenu pour la question inscrite à l'ordre du jour.

**Intercommunalité : dépôt d'un amendement en vue d'intégrer la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la Porte des hautes Vosges, des Vosges Méridionales et de la Commune de Saint Amé :**

Monsieur le Maire propose ensuite de traiter de l'unique question à l'ordre du jour, à savoir, le dépôt d'un amendement en vue d'intégrer la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la Porte des hautes Vosges, des Vosges Méridionales et de la Commune de Saint Amé.

Il rappelle le contexte général et indique que le maintien de notre ville dans le périmètre actuel risque de s'avérer réducteur par rapport aux futurs enjeux économiques de notre territoire. Notre ville est en outre de plus en plus tournée vers l'aval de vallée de la Haute Moselle à savoir sa voisine de Remiremont, porte des Hautes Vosges. On le constate en terme économique (entreprises et commerces), et aussi en termes de déplacements.

La dynamique de Rupt sur Moselle et sa volonté de développement et de refus de la stagnation ne pourront se concrétiser que si elle s'inscrit dans une démarche volontariste tournée vers l'avenir au sein d'une communauté élargie et cohérente. Cette démarche est raisonnée et cohérente et elle est animée d'une véritable logique territoriale. Monsieur BELLINI confirme ces propos en rappelant la proximité géographique de Remiremont, la continuité géographique du territoire avec Vecoux, le Girmont Val d'Ajol et Dommartin les Remiremont.

Il est rappelé que la Commission CDCI donnera un avis le 11 mars et le Schéma sera défini ensuite par Monsieur le Préfet des Vosges.

Monsieur CHEVALLEY indique qu'aujourd'hui nous sommes intégrés dans une structure qui fonctionne et dont on connaît les coûts.

Monsieur le Maire répond qu'il faut voir l'avenir avec le développement des territoires, notamment dans le contexte des grandes Régions qui se sont mises en place en 2016.

Monsieur CHEVALLEY revient sur la question de l'urgence : Quelle est l'urgence aujourd'hui ?

Monsieur le Maire indique que justement il est temps de se positionner. Une puissante Communauté de Communes aura sa voix à donner face à la grande Région.

Monsieur VALDENNAIRE demande pourquoi Monsieur le Maire s'est présenté en 2014 à la présidence de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire rappelle le contexte de l'époque, avec la fusion des deux Communautés de Communes en 2013 et des syndicats avec le SIVEIC et les piscines. En 2014 des actions se sont en effet mises en place mais pas avec l'élan espéré. Il aurait souhaité que les projets avancent plus vite.

Monsieur VALDENNAIRE souligne que Monsieur le Maire lui avait reproché il y a plusieurs années d'avoir démissionné de son poste de conseiller municipal et lui avoir dit qu'on ne démissionnait pas d'un mandat confié par le peuple. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas démissionné de son poste de conseiller communautaire mais de celui de Président.

Mme NORMAND rappelle la richesse des débats qui pouvaient naître dans la Communauté de Communes actuelle. Qu'en sera-t-il dans une grande structure ? Aura-t-on encore la parole ?

Mme NORMAND revient sur la décision prise le 14 décembre de proposer un amendement pour créer la grande agglomération, mais toute la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges partait ce qui représentait une force à 8 communes, un noyau dur qui travaille depuis longtemps ensemble.

Elle demande quelles compétences aura la Communauté de Communes à laquelle nous souhaitons adhérer.

Monsieur le Maire indique qu'elles sont presque similaires aux nôtres avec également la petite enfance pour partie. Il rappelle que les Communautés de Communes ont des compétences obligatoires et facultatives.

Madame NORMAND s'inquiète des structures actuelles de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges : notamment la déchetterie. Va-t-on aller à Saint Nabord pour nos déchets ? Monsieur le Maire indique que la déchetterie restera à Rupt. Des accords devront être trouvés entre les structures, des discussions sont à avoir.

Elle demande également pourquoi tant de précipitations dans ce choix à faire. Monsieur BELLINI rappelle le calendrier qui nous est imposé par la Préfecture.

Monsieur VINCENT demande si on peut réellement se retirer de la Communauté de Communes. Ne va-t-on pas payer deux fois ?

Monsieur le Maire dit qu'il est impossible de payer deux fois.

Monsieur VINCENT regrette la précipitation dans laquelle la décision doit être prise. Monsieur le Maire rappelle la date de la prochaine CDCL.

Comment se passera la gestion des piscines, à quel coût ?

Monsieur CHEVALLEY demande si les enfants des écoles continueront à aller au Thillot à la piscine.

Monsieur LAURENCY demande à partir de quel seuil de population une Communauté de Communes peut être représentée au Conseil Régional à titre consultatif. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de 30 000 habitants (seuil atteint pour la Communauté de Communes du secteur de Remiremont). Monsieur LAURENCY confirme qu'il convient d'être puissant pour que nous soyons entendus.

Fabien MANGEAT souhaite savoir ce qu'il adviendra que la Communauté de Communes des Ballons des hautes Vosges en cas de départ de Rupt sur Moselle. Monsieur le Maire précise que comme nous sommes en zone montagne, elle pourra être maintenue à 7 communes (seuil minimum – 5000 habitants).

Isabelle NORMAND revient sur la cohérence du schéma. Elle était d'accord le 14 décembre 2015 pour proposer un amendement où toute la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges partait dans la grande Communauté d'Agglomération. Nous arrivions déjà à 8 Communes avec des habitudes de travail communes. Elle aurait souhaité que les choses soient abordées plus clairement en décembre, à savoir la possibilité pour Rupt de partir seul sur Remiremont.

Mme KONDRATOW intervient en disant que la situation n'est tout de même pas inconnue. Nous savons comment fonctionne une Communauté de Communes, il n'y a rien de dramatique.

Monsieur CHEVALLEY dit que plus les structures sont grandes plus elles coûtent aux habitants. Mme KONDRATOW est convaincue du contraire. Monsieur le Maire admet que les coûts peuvent augmenter au début, le temps de la mise en place, mais rapidement les économies d'échelle se mettent en place, avec la mutualisation des agents.... D'ailleurs, le développement de notre Communauté de Communes actuelle va également générer des charges supplémentaires.

Les taux de fiscalité des deux Communautés de Communes (Ballons et Porte des hautes Vosges) sont connus aujourd'hui, indique Monsieur le Maire. On sait qu'ils vont tous évoluer en fonction des compétences qui seront choisies. Toutes les études sont à faire. C'est une volonté, tout reste à faire, si nous restons sur le périmètre actuel nous stagnons. A l'horizon 2020, les compétences eau et assainissement vont être transférées, quelles en seront les conséquences financières ?

Mme SCHUTZ demande comment est perçue notre demande d'intégration sur la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges ? Pour Remiremont, aucun problème, répond Monsieur le Maire.

D'ailleurs, il rappelle que nous sommes déjà beaucoup tournés vers Remiremont avec les transports, le domaine sportif, le scolaire, les échanges, les déplacements... Lépage est à 5 minutes en voiture de Remiremont. La déviation de Rupt sur Moselle a facilité ceci. Nous sommes à 30 mn d'Epinal et à 30 mn de Bussang.

Gisèle MATHIOT donne sa position, en indiquant qu'il faut s'intégrer tout de suite, quand les choses en sont encore au stade de préparation. Il ne faudra pas arriver après, quand les structures compteront 50 collectivités. Il faut participer au travail de mise en place pour donner sa voix. Au niveau géographique et économique, nous sommes proches de Remiremont.

Monsieur TISSERANT dit que si Plombières, petite commune, a sollicité son rattachement à la Communauté d'Agglomération d'Epinal qui sera la plus importante du département, c'est qu'ils ne sont pas fous ! Il y a un réel intérêt à voir plus grand.

Monsieur CHEVALLEY demande les répercussions financières sur les habitants. Monsieur le Maire confirme qu'il y aura bien des coûts supplémentaires, mais forcément les charges vont baisser en contrepartie pour les Communes.

Jean-Claude VALDENNAIRE s'inquiète de savoir si les infrastructures actuelles de la Communauté de Remiremont pourront accueillir tout le monde (par exemple, le centre aquatique est déjà saturé). La Cour des Comptes a préconisé l'intégration de la piscine dans la Communauté de Communes, complète Monsieur VINCENT : quels coûts ?

Monsieur le Maire rappelle que nous avons déjà la compétence piscine à l'heure actuelle.

Mesdames PERROTEY, LABREUCHE, et Monsieur PERRIN, disent qu'il faut avancer maintenant. Prendre le train avant qu'il ne soit trop tard, image Monsieur TISSERANT.

Mme FOPPA rappelle que les débats ont été longs au sein de l'équipe des adjoints et du Maire et que la proposition a été mûrement réfléchie.

Madame VIGNERON revient sur la cohérence du périmètre proposé. Monsieur le Maire rappelle à ce sujet le contexte de l'intégration au syndicat d'assainissement de Vecoux, Dommartin, Saint Amé, le Syndicat. Aujourd'hui, grâce aux choix de l'époque nous avons une station d'épuration à Rupt sur Moselle. Dans le haut de la vallée, la problématique est loin d'être réglée.

Mme JEANNETTE regrette que nous n'ayons pas abordé cette question le 14 décembre, maintenant c'est urgent. Monsieur le Maire rappelle que le contexte est différent aujourd'hui depuis sa démission de la présidence de la Communauté de Communes. Nous n'aurions pas pu défendre cette position s'il était toujours en fonction.

Mme JEANNETTE est d'accord pour partir sur Remiremont.

Annie FAIVRE s'interroge de savoir pourquoi les autres Communes ne souhaitent pas adhérer à ce projet ? Monsieur le Maire indique qu'elles estiment le périmètre cohérent et considèrent que le travail est fait et que les choses avancent. Il revient sur la question de la représentativité de la Communauté de Communes des Ballons par rapport par exemple à la grande agglomération d'Epinal de 110 000 habitants.

Monsieur ARNOULD dit qu'il faut avancer avant que tout nous soit imposé. Il le constate dans le domaine du sport. Les structures se regroupent, cela est cohérent.

Monsieur ROBINET confirme sa position du 14 décembre 2015. Monsieur GRANDCLAUDE dit qu'il est logique de partir sur Remiremont.

Puis Monsieur le Maire invite les élus à voter. Monsieur VINCENT souhaite un vote à bulletin secret. Conformément au règlement intérieur du Conseil, le tiers des conseillers doit le demander. Il est procédé au vote, 6 personnes sont pour. Cela ne représente pas le tiers, le vote a lieu à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

PAR 21 VOIX POUR – 4 CONTRE – 2 ABSTENTIONS

- EMET un avis favorable sur le projet d'amendement ci-dessus
  
- DONNE toute latitude à Monsieur le Maire afin de déposer et présenter cet amendement auprès de la CDCI qui siègera le 11 mars prochain.

Levée de séance à 21h20

Le Maire,

Stéphane Tramzal